

RCS : TOURS  
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01243  
Numéro SIREN : 823 673 033  
Nom ou dénomination : 3T DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt 9226

# Rapport du Commissaire aux Apports

---

## 3T DEVELOPPEMENT

---

3 rue Dacier - Le Lac Rose - 49100 ANGERS  
02 52 35 02 20 - [contact@ideo-conseil.fr](mailto:contact@ideo-conseil.fr) - [www.ideo-conseil.fr](http://www.ideo-conseil.fr)

SARL IDEO CONSEIL au capital de 100 000 € - Siret 791 887 284 00028 - RCS Angers  
Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables  
des Pays de Loire et auprès du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes

## **Rapport du commissaire aux apports**

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par désignation des associés en date du 15 Septembre 2022, concernant les apports devant être effectués par Monsieur Axel TOLAN et Monsieur Jamel TOUATI, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 225-147 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans les projets de contrat d'apport en nature établi entre les apporteurs et la société bénéficiaire. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée, et d'apprécier les avantages particuliers stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission, cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports,
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,
3. Synthèse – points clés,
4. Conclusion.

### **1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT**

#### 1.1. Contexte de l'opération

L'opération consiste en l'apport de 94 % des titres DEL HOLDING et MOTA HOLDING détenus par Monsieur Axel TOLAN et Monsieur Jamel TOUATI au profit de la société 3T DEVELOPPEMENT.

Au cours de cette opération, la société 3T DEVELOPPEMENT envisage une augmentation de son capital social en rémunération des apports réalisés par Monsieur Axel TOLAN et Monsieur Jamel TOUATI.

Cette opération vise principalement à transférer l'intégralité des titres des sociétés DEL HOLDING et MOTA HOLDING dans une société holding.

## 1.2. Présentation des sociétés et intérêts en présence

### *1.2.1. Personnes physiques apporteurs*

Monsieur Axel TOLAN né le 17 Août 1981 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeure 5 rue des Barillers à CHAMBRAY-LES-TOURS (37),

Monsieur Jamel TOUATI né le 22 Août 1979 à TOURS (37), de nationalité française, demeure 13 rue du Fourneau à SAINT-AVERTIN (37),

### *1.2.2. Société bénéficiaire 3T DEVELOPPEMENT*

La société 3T DEVELOPPEMENT est une Société par actions simplifiée, au capital de 5 000,00 € divisé en 100 actions de 50 €, dont le siège social se situe 34D rue Michaël Faraday à CHAMBRAY-LES-TOURS (37170). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 823 673 033.

### *1.2.3. Société DEL HOLDING dont les titres sont apportés*

La société DEL HOLDING est une Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 € divisé en 100 de 10 €, dont le siège social se situe 34D rue Michaël Faraday à CHAMBRAY-LES-TOURS (37170). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 848 869 988.

### *1.2.4. Société MOTA HOLDING dont les titres sont apportés*

La société MOTA HOLDING est une Société par actions simplifiée, au capital de 1 000 € divisé en 100 de 10 €, dont le siège social se situe 34D rue Michaël Faraday à CHAMBRAY-LES-TOURS (37170). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 849 240 437.

## 1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans la convention d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit :

### *1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport*

La société "3T DEVELOPPEMENT " aura la propriété des droits sociaux apportés à compter du jour de l'approbation du présent contrat d'apport par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle en aura la jouissance à compter du premier jour de l'exercice en cours de la société "MOTA HOLDING" et de la société "DEL HOLDING ".

### *1.3.2. Aspects fiscaux*

Le présent apport sera placé sous le régime du report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts.

### *1.3.3. Conditions suspensives*

L'apport décrit ci-dessus ne deviendra définitif qu'à compter du jour de la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Etablissement par un Commissaire aux apports d'un rapport appréciant la valeur dudit apport,
- Approbation de l'évaluation de l'apport et constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital par les associés de la société bénéficiaire.

A défaut de réalisation de ces conditions avant le 31 Décembre 2022, la présente convention sera considérée comme caduque, sans indemnité de part, ni d'autre.

#### *1.3.4. Rémunération de l'apport*

En rémunération des apports, il sera attribué en pleine propriété à Monsieur Axel TOLAN et Monsieur Jamel TOUATI, 102 272 actions d'une valeur nominale de 50 € chacune dans le capital de la société 3T DEVELOPPEMENT.

Cette rémunération a été déterminée sur la base d'une valorisation des sociétés fixée à :

- 3 990 000 € pour la société DEL HOLDING,
- 1 450 000 € pour la société MOTA HOLDING.

#### *1.3.5. Avantages particuliers stipulés*

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

### 1.4. Présentation de l'apport

#### *1.4.1. Méthode d'évaluation retenue*

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

#### *1.4.2. Description de l'apport*

Les titres de la société DEL HOLDING, dont l'apport est envisagé et rémunéré par augmentation de capital de la société 3T DEVELOPPEMENT, ont été évalués à leur valeur réelle, soit :

- 39 900 € par action DEL HOLDING,
- 14 500 € Par action MOTA HOLDING.

Ainsi :

- 47 actions DEL HOLDING et 47 actions MOTA HOLDING seront apportées par Monsieur Axel TOLAN,
- 47 actions DEL HOLDING et 47 actions MOTA HOLDING seront apportées par Monsieur Jamel TOUATI.

#### *1.4.3. Période de rétroactivité éventuelle*

La société "3T DEVELOPPEMENT" sera subrogée dans tous les droits et actions attachés aux titres qui lui sont apportées à compter de cette date de transfert de propriété et de prise de jouissance y compris, outre les résultats de l'exercice en cours, pour tout bénéfice distribué à compter de cette date, tous comptes de réserves, bénéfices non distribués ou reportés à nouveau et tous comptes de réserves généralement quelconque, affectés ou non affectés.

## **2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT**

### 2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons accompli les diligences estimées nécessaires pour apprécier la valeur des apports conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à ce type de mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les associés de 3T DEVELOPPEMENT sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Axel TOLAN et Monsieur Jamel TOUATI.

S'agissant de la détermination de la valeur des titres apportés, nos diligences ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du projet et du contexte dans lesquels se réalisait la présente opération,
- Examiner les documents juridiques associés à celle-ci,
- Examiner les comptes des entités concernées par l'opération, (comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2021, données comptables au 30 Septembre 2022),
- Prendre connaissance de la méthode de valorisation retenue,
- Mener des entretiens avec la Direction et ses conseils,
- Obtenir confirmation qu'il n'était intervenu, jusqu'à la date du présent rapport, aucun fait ou événement connu ou prévisible susceptible de remettre en cause la valeur des apports,
- Rechercher si la valeur d'apport est pertinente.

Lors de nos différentes interventions, nous avons obtenu toutes les informations complémentaires nécessaires à notre bonne compréhension de l'opération et des valeurs. Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de Monsieur Jamel TOUATI nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant grever la consistance des apports en date de réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire.

### 2.2. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Axel TOLAN et Monsieur Jamel TOUATI, des biens et droits objets du présent apport.

### 2.3. Appréciation de la valeur de l'apport

Pour vérifier la consistance et la valeur des biens et droits, nous avons examiné les derniers comptes annuels des sociétés DEL HOLDING et MOTA HOLDING qui nous ont été communiqués. Ces comptes annuels ont été établis par Alexandre VIAU, du cabinet BAC AUDIT CONSEIL situé à TOURS (37).

En outre, nous avons recueilli auprès de Monsieur Jamel TOUATI toutes les informations complémentaires d'ordre technique et financier qui nous ont parues utiles en la circonstance.

La valorisation des titres apportés a été effectuée en tenant compte d'une analyse de la rentabilité dégagée par l'activité dans les périodes précédant l'apport et des forces et faiblesses de l'entreprise pour pérenniser son activité dans le secteur qu'elle occupe.

### **3. SYNTHÈSE – POINTS CLÉS**

#### 3.1. Diligences mises en œuvre

Nous avons accompli les diligences estimées nécessaires pour apprécier la valeur des apports conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à ce type de mission.

#### 3.2. Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur de l'apport et la rémunération

Nous portons à votre connaissance ci-après nos observations motivant la conclusion décrite dans la dernière partie de notre rapport :

- Eu égard aux données comptables et économiques disponibles, et des perspectives de développement des sociétés DEL HOLDING et MOTA HOLDING, la valorisation retenue pour le montant des titres apportés à la SAS 3T DEVELOPPEMENT ne semble pas surévaluée.  
Le montant retenu concernant l'apport des titres DEL HOLDING et MOTA HOLDING s'établit à 5 113 600 €.

### **4. CONCLUSION**

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 5 113 600 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital envisagée par la société bénéficiaire des apports.

ANGERS, le 8 Novembre 2022

IDEO CONSEIL  
Commissaire aux apports

Julien GILLES  
Associé

Idéo  
Audit   
Parlons valeurs !